Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260305-DELIB2026_22BIS-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 14
- Absent : 0
Date convocation : 20.02.2026
Date affichage : 20.02.2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Michel VIMONT, Maire.

Présents : M. VIMONT Michel, Maire, M. OREAL Sylvain, Mme RAULT-HAUTCHAMP Céline, M. LE BELLEGUY Serge, Adjoints.
M. ANDRIEUX Claude, Mme LELIONNAIS Catherine, Mme MOISAN Annie, Mme BORNIER-FEAT Fabienne, Mme LEVEQUE Mélinda, M. PENHARD Yohan, M. HINGANT Pierre, M. VANDENBOSSCHE Sylvain, M. TARDY Christian, M. SIMON Ludovic, M. BEAUREPAIRE Olivier.

Secrétaire de séance : M. ANDRIEUX Claude

DELIBERATION N°2026-022

OBJET : Budget principal – approbation du compte financier unique 2025 (CFU)

Sous la Présidence de M. OREAL Sylvain, adjoint aux finances, le Conseil Municipal examine le compte financier unique 2025,

Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	**Fonctionnement**	**Total cumulé**
Recettes réalisées	702 732.90 €	1 587 955.51 €	2 290 688.41 €
Dépenses réalisées	744 761.50 €	1 192 068.88 €	1 936 830.38 €
Résultat de l'exercice	- 42 028.60 €	395 886.93 €	353 858.03 €
Résultat antérieur reporté	- 182 885.20 €	675 059.96 €	492 174.76 €
Excédent/déficit	- 224 913.80 €	1 070 946.59 €	846 032.79 €
Restes à réaliser	- 94 980.04 €	0	- 94 980.04 €
Résultat cumulé	- 319 893.84 €	1 070 946.59 €	**751 052.75 €**

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Plédéliac ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260305-DELIB2026_22BIS-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré,
Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Sous la Présidence de M. Sylvain OREAL, adjoint aux finances,
Hors de la présence de M. Michel VIMONT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, 14 voix POUR :
- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Plédéliac
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Président	**Le secrétaire de séance**
OREAL Sylvain, Adjoint aux finances	ANDRIEUX Claude

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site